



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Donald Badger, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
(départ après la résolution 180-1017)

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11, 18 et 25 SEPTEMBRE 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1. Une lettre et des documents de monsieur Jean-Marc Delacoste demandant le dépôt de la résolution 005-0108 au conseil et qu'une discussion ait lieu sur ce sujet.
- 5. URBANISME**
 - 5.1. Demande de dérogation mineure #2017-08-0009 pour le lot 6 074 821 situé sur le chemin Crow Hill
 - 5.2. CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lot 5 192 565 du cadastre du Québec situé sur le chemin Glen
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Élections municipales - Rémunération du personnel électoral
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Demande d'aide financière – Réalisation des travaux
 - 7.2. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Demande d'aide financière – Élaboration des plans et devis
 - 7.3. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – Demande d'aide financière
 - 7.4. Enlèvement des andains - Contrat
 - 7.5. Émondage – Contrat
 - 7.6. Rechargement de chemins municipaux – Contrat
 - 7.7. Pose d'asphalte chaud pour le rapiéçage des rues - Contrat
- 8. ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Regroupement d'achats – Bacs de compostage
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°169-1017 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

n°170-1017 **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11, 18 ET 25 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du conseil des 11, 18 et 25 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Une lettre et des documents de monsieur Jean-Marc Delacoste demandant le dépôt de la résolution 005-0108 au conseil et qu'une discussion ait lieu sur ce sujet.

5. URBANISME

n°171-1017 **5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-08-0009 POUR LE LOT 6 074 821 SITUÉ SUR LE CHEMIN CROW HILL**

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, présente la demande de dérogation mineure numéro #2017-08-0009. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QUE la topographie du terrain, la forme ainsi que la présence d'une servitude de protection d'arbres limitent l'emplacement d'une résidence;

ATTENDU QUE le requérant a fourni un plan de lutte à l'érosion et de lutte à l'imperméabilisation des sols, répondant aux exigences de l'article 17.5.1 du Règlement sur le zonage #264-2008;



ATTENDU QUE ces mesures limiteront les impacts environnementaux du projet à être réalisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, sur la base des éléments fournis, a délivré une recommandation favorable sous le numéro 0917-018, conditionnelle au respect des éléments contenus au plan de lutte à l'érosion et de lutte à l'imperméabilisation des sols;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le requérant a réussi à démontrer que les impacts environnementaux du projet seraient minimales par la réalisation des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-08-0009 au bénéfice du lot 6 074 821 du cadastre du Québec (matricule 9009-30-1680) et de permettre la construction d'une résidence dans un secteur où la pente moyenne est établie à 29% lorsque la norme établie par l'article 17.3.1 du Règlement sur le zonage #264-2008 est d'avoir un plateau où la pente naturelle est inférieure à 15%, laquelle est mesurée sur une distance de 15 mètres.
- que le Conseil municipal émette la condition suivante :
 - o Les travaux à être réalisés devront être effectués en respectant les éléments présentés dans le plan de lutte à l'érosion et de lutte à l'imperméabilisation des sols préparé par Stéphane Rasselet, architecte pour la firme Nature Humaine, daté du 22 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

n°172-1017

5.2.CPTAQ - DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE - LOT 5 192 565 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE CHEMIN GLEN

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. Ian McMartin pour le lot 5 192 565 datée du 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser un usage autre qu'agricole pour un bâtiment accessoire près de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire possède déjà une résidence ainsi



qu'un bâtiment accessoire sur le lot 5 192 565;

ATTENDU QUE suite à l'audience publique tenue le 21 septembre 2017, les requérants ont modifié leur demande d'autorisation pour permettre de réduire la superficie demandée à 400 mètres carrés approximativement, par une lettre datée du 26 septembre 2017;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage #264-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet et résolu que la Municipalité de Bolton-Ouest recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 5 192 565 d'une superficie approximative de 400 mètres carrés, tel que démontré par la modification de la demande.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

n°173-1017

6.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 31 août 2017	233 111,43 \$
Balance de fermeture au 30 septembre 2017	286 938,76 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 2 octobre 2017 au montant de 130 634,59 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

6.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°174-1017

6.3 ÉLECTIONS MUNICIPALES - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Attendu que les tarifs pour la rémunération du personnel électoral doivent être revus suite à l'adoption, le 20 septembre 2017, d'un Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jacques Drolet d'appliquer les tarifs établis par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et



de référendums municipaux tel que modifié le 20 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

7. VOIRIE

n°175-1017

7.1. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du MTMDET.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

n°176-1017

7.2. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du MTMDET.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu que le



conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité

n°177-1017

7.3. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité

n°178-1017

7.4. ENLÈVEMENT DES ANDAINS - CONTRAT

Attendu que les andains en bordure des chemins doivent être enlevés afin de diminuer le risque d'érosion en cas de fortes pluies.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la proposition d'Excavation Richard Bouthillette, à prix unitaire, pour l'enlèvement d'andains en bordure de route et l'enlèvement d'andain le long des glissières de sécurité;
- d'autoriser la réalisation de travaux non prévus à la présente proposition (ex. nettoyage de sections de fossés) au taux horaire de 140 \$/h pour la pelle sur roue et de 80 \$ de l'heure pour un camion;
- de financer ces dépenses estimées à moins de 18 000 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

Adoptée à l'unanimité



n°179-1017

7.5. ÉMONDAGE - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la proposition d'Arbeau Service d'Arbres du 2 octobre 2017 pour des services d'émondage au taux journalier de 1150 \$ plus taxes pour 3 jours supplémentaires d'ici la fin de la présente année;
- s'il y a lieu, d'offrir gratuitement aux propriétaires situés près du site des travaux de garder le bois récupérable;
- d'inviter les résidents désirant obtenir du bois récupérable à en informer l'inspecteur municipal afin que leur nom soit inscrit sur une liste. Ceux-ci devront s'engager à enlever le bois dans la semaine suivant les travaux;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

n°180-1017

7.6. RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX - CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite accorder un contrat de gré à gré pour la réalisation de travaux admissible à de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE ces travaux concernent le rechargement des chemins Island, Wellington et d'une partie du chemin Fuller ainsi que des travaux de rechargement correctif (rapiéçage) sur les chemins Brill, Vista et Cousens;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà accepté une soumission de Construction DJL inc. pour la fourniture de gravier MG-20A par l'adoption de la résolution 062-0417.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- d'accepter la proposition, à prix unitaire, de l'entreprise Roch Vallières Inc. pour des travaux de rechargement granulaire selon les termes du devis préparé Jean-Sébastien Lacombe, ing., de la firme SNC-Lavalin au montant de 21 085,50 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité



Départ de Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal.

n°181-1017 **7.7. POSE D'ASPHALTE CHAUD POUR LE RAPIÉÇAGE DES RUES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'accepter la proposition, à prix unitaire, de l'entreprise Pavage Montérégie pour des travaux de réparation de nids-de-poule et de fissures pour un montant maximal estimé à 8500 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

n°182-1017 **8.1. REGROUPEMENT D'ACHATS - BACS DE COMPOSTAGE**

CONSIDÉRANT que le compostage des matières organiques devrait être implanté sur l'ensemble le territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT que les dispositions du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostable de qualité (ex. garanti 10 ans, rencontrant les normes ANSI Z245.30 et Z245, résistance thermique : -40°C à +40°C, ...).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu :

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest confirme que les données déjà



transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs;

QUE le maire et le directeur général soient désignés à titre de représentants de la Municipalité de Bolton-Ouest pour participer aux réunions du regroupement d'achats;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées;

QUE les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Municipalité de Bolton-Ouest;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le directeur général donne de l'information sur le service de Sécurité incendie de Lac-Brome dont la direction est la même qu'à la Ville de Sutton.

Le maire s'absente quelques instants au cours de ce point.

10. VARIA

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Il est notamment question dossier du Mont Foster, des droits de la Municipalité envers les promoteurs et de la circulation des véhicules lourds sur le chemin Mizener. Le plan concept du Mont Foster est à nouveau présenté en réponse à une question.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public



dès le début de la présente séance.

n°183-1017

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ PAR par le conseiller Jacques Drolet et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h35.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.